

Point de mire : À propos d'armes chimiques

Point de mire s'adresse surtout aux élèves du secondaire.

«Nous n'en croyions pas nos oreilles. Ce qu'ils racontaient devait être le fruit de leur imagination terrorisée... Un nuage verdâtre s'était abattu sur eux, tournant au jaune à mesure qu'il balayait le pays, détruisant tout sur son passage, flétrissant la végétation... [les soldats] étaient aveuglés, toussaient, étouffaient. Leur visage prenait une affreuse teinte violacée. Ils étaient muets de souffrance et, derrière eux, dans les tranchées envahies par le gaz, ils avaient laissé, a-t-on appris, des centaines de camarades morts ou agonisants... Ce fut la chose la plus abominable que j'aie jamais vue.»

Ce récit de l'emploi de chlore par les Allemands contre les troupes françaises à Ypres, en avril 1915, donne une description imagée de l'horreur de la guerre chimique. Des soldats canadiens ont été pris dans cette attaque chimique pendant la même offensive allemande, et plusieurs fois après cela, durant la Première Guerre mondiale. C'est mu par ce souvenir pénible que le Canada s'efforce depuis longtemps, avec d'autres pays, d'obtenir une interdiction totale des armes chimiques. Ces efforts sont enfin couronnés de succès. Lorsque vous lirez ces mots, le Canada aura apposé sa signature au bas d'un traité qui vise à débarrasser à jamais le monde de cette catégorie d'armes.

Les armes chimiques

Les armes chimiques (AC) sont des armes qui produisent leur effet par l'utilisation d'un agent toxique dérivé de substances chimiques. Autrement dit, ce sont des poisons. L'agent chimique peut prendre la forme d'un gaz, d'un aérosol, d'un liquide ou d'un solide. Il peut pénétrer dans l'organisme humain de plusieurs façons : par inhalation nasale ou buccale, par absorption cutanée ou par ingestion via des aliments contaminés.

Toutes les armes chimiques ne sont pas mortelles. Certaines peuvent servir à mettre des troupes hors de combat momentanément, mais elles sont généralement sans effets prolongés. D'autres, comme le chlore décrit ci-dessus, peuvent suivant leur dosage provoquer une mort rapide.

Des armes terrestres, aériennes ou navales peuvent servir à emporter des agents chimiques jusqu'à leurs cibles. Entre autres vecteurs, citons les missiles, les bombes aériennes, les grenades, les obus d'artillerie, les mines et les obus de mortier. Les armes chimiques peuvent être em-

ployées dans diverses conditions météorologiques, à toute heure du jour ou de la nuit, en tout lieu. Les conditions météorologiques et le lieu influent sur leur efficacité. Le vent est le facteur le plus important, car il détermine la durée pendant laquelle l'agent aéroporté restera dans la zone visée. La température, la pluie et l'humidité peuvent également modifier le comportement des agents chimiques.

Utilisation des AC

On peut employer des AC pour harceler l'ennemi, pour lui faire subir des pertes ou pour l'empêcher d'utiliser un terrain. Certaines AC restent seulement quelques secondes dans l'air avant de se disperser, mais d'autres, comme le gaz moutarde, peuvent contaminer une zone pendant des semaines d'affilée. Un pays peut aussi se doter d'AC en pensant s'en servir pour dissuader, ou menacer, un pays rival qui songerait à faire usage contre lui d'AC ou d'autres armes puissantes. Quant à savoir si cette stratégie est efficace, le débat reste ouvert.

Les armes chimiques ont été beaucoup utilisées pendant la Première Guerre mondiale, faisant plus d'un million de blessés et plus de 90 000 morts. Depuis 1918, on a signalé de nombreuses fois l'emploi d'AC dans divers conflits. Les principaux rapports documentés sont ceux faisant état de l'emploi de gaz moutarde par l'Italie en Éthiopie, en 1936, de gaz moutarde encore et d'autres agents par le Japon contre les Chinois, pendant la Deuxième Guerre mondiale, et toujours de gaz moutarde par l'Égypte au Yémen, au début des années 1960. L'Iraq a utilisé plusieurs agents chimiques, dont le gaz moutarde et des gaz neurotoxiques, pendant la guerre Iran-Iraq des années 1980. S'agissant de l'emploi d'AC, de nombreuses autres accusations ont été portées mais non confirmées. Il est possible, parfois, qu'elles soient proférées pour des raisons politiques.

Si l'on n'a pas employé plus souvent des AC, c'est en partie à cause de la répulsion qu'elles suscitent dans le public et qui fait hésiter les dirigeants à en autoriser l'usage. Il y a aussi des contraintes juridiques. En réponse aux horreurs de la Première Guerre mondiale, les États ont signé en 1925 un accord appelé Protocole de Genève qui interdit d'utiliser des armes chimiques pendant les guerres. Plus de 125 pays, dont le Canada, sont parties à ce traité.

Si l'on emploie rarement des AC, c'est également parce qu'il est difficile d'en

créer qui soient efficaces d'un point de vue militaire. Elles sont plus faciles à fabriquer que des armes nucléaires, mais en produire en grandes quantités exige des matériaux et des techniques qui ne sont pas toujours à portée de main, même dans des pays industrialisés avancés. Bien qu'il existe des milliers de produits chimiques naturels et synthétiques, moins de 100 ont été adaptés à la guerre chimique et moins encore ont été utilisés. Sur le terrain, les AC doivent répondre à des critères opérationnels particuliers, auxquels les troupes sont préparées. En outre, en raison de leur sensibilité aux intempéries, par exemple, il est difficile de prédire quels résultats on obtiendra en les employant.

Pour se défendre contre une attaque aux armes chimiques, un soldat peut porter un masque, un respirateur et une tenue de protection spéciale. Il est plus difficile de protéger la population civile. Cela signifie que l'on redoute souvent les AC comme une arme de terreur qui risquerait de viser des civils. Ainsi, pendant la guerre du Golfe, en 1991, on a beaucoup craint que l'Iraq charge d'AC les missiles SCUD qu'il lançait contre Israël et l'Arabie saoudite.

La possession d'AC

Les États-Unis, l'ex-URSS et l'Iraq sont les seuls pays à avoir déclaré qu'ils possèdent des armes chimiques. En 1990, les deux premiers ont décidé d'un commun accord d'en arrêter la production et de détruire leurs stocks. La presse rapporte souvent que 15 à 20 autres pays possèdent des AC ou essaient de s'en procurer. Le Canada n'en détient aucune, même s'il fait des recherches pour savoir comment se défendre contre elles.

Contrôle des AC

Le Protocole de Genève de 1925 interdit de faire usage d'AC, mais pas d'en entreposer, d'en mettre au point ni d'en produire. C'est donc en toute légalité que des États ont pu mettre au point et fabriquer de telles armes pour en doter leurs forces armées.

En septembre 1992, les négociateurs ont mis la dernière touche à un traité visant à supprimer cette possibilité. Lorsque la nouvelle Convention sur les armes chimiques (CAC) sera ratifiée et entrera en vigueur, les États qui y seront parties devront détruire toutes les AC en leur possession et s'engager à ne plus jamais en acquérir. Les AC n'étant pas facilement identifiables à distance (ex. : par satellite), la CAC contient des dispositions strictes